



Vœux du Maire

L'année 2016 s'achève et nous arrivons déjà à mi-mandat. En dépit de la baisse des dotations et subventions accordées par l'état, le Conseil Départemental et le Conseil Régional, l'équipe municipale a tenu son plan d'investissements prévus pour ces trois premières années. Dans ce contexte difficile nous avons respecté nos engagements sans augmenter les impôts locaux, cela depuis 2004 et la pression fiscale sur les ménages.

Nous mettons tout en œuvre pour être à votre écoute et pour satisfaire vos besoins. **Aussi nous avons mené tout au long de l'année 2016** une politique d'investissement soutenue :

- Nombreux travaux de voirie (sur différents secteurs de la commune et création de trottoirs au bourg en enrobé)
- Travaux à l'église (clocher et voute intérieure).
- Création de caveaux
- Gros travaux sur le pont bascule
- Travaux de rénovation intérieurs de la mairie (accueil, accessibilité)
- Modification du rejet de la station d'épuration
- Mise en place d'un ALSH municipal

Durant la deuxième moitié du mandat, d'importants projets seront réalisés :

- Création d'une salle multigénérationnelle
- Réalisation d'un lotissement à Mesgloaguen (61 lots)
- Réhabilitation de la salle Ty An Oll (en locaux commerciaux ou appartements)
- Construction d'une résidence pour personnes âgées autonomes.

Ce développement a pour but de pérenniser l'activité économique (commerces) et répondre aux besoins d'une commune en pleine expansion qu'est Plouneventer.



L'année 2017 sera riche en élections nationales, élection du président de la République, élections législatives. Je sais que beaucoup de personnes hésitent à aller voter, notamment les jeunes. Nous doutons tous parfois de la volonté de nos hommes politiques, de leur intégrité. Mais voter est le seul moyen spécifique et démocratique de nous exprimer et de faire évoluer la société. Le droit de vote est un acte citoyen fort et cela devrait être un devoir. Alors je ne peux que vous encourager à « aller voter en 2017 ».

Je voudrais terminer ce petit mot par un proverbe : « La meilleure façon de prédire l'avenir, c'est de le créer ». Pour cette année qui débute je souhaite que tous ensemble : l'équipe municipale, les habitants de la commune, les acteurs économiques et les bénévoles d'associations, nous continuions à créer notre avenir et qu'il soit le plus agréable possible.

Au nom du Conseil Municipal, des membres du CCAS et du personnel communal, je vous souhaite ainsi qu'à vos familles mes meilleurs vœux de bonheur, de santé pour l'année 2017 ainsi que d'excellentes fêtes de fin d'année.

Philippe HERAUD.



Mairie

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Samedi
de 9h à 12h

2, rue de la Mairie
29400 Plouneventer

Tél : 02.98.20.81.57

Fax : 02.98.20.91.05

mairie@plouneventer.fr

www.plouneventer.fr

Le Maire reçoit :

Sur rendez-vous, le matin,
du lundi au samedi (sauf le jeudi)

Les Adjointes reçoivent sur rendez-vous

Agence Postale Communale

Mardi : 8h30 – 12h

Mercredi : 10h – 12h / 14h30 – 17h

Jeudi : 10h – 12h

Vendredi : 14h – 16h30

Samedi : 9h30 – 12h

02.98.20.81.76

Ecole du Sacré Cœur

10, rue de Kermaria

02.98.20.81.41

Collecte de journaux

Samedi 14 janvier

Bibliothèque

Mercredi : 10h30 – 12h et 18h30 – 19h30

Jeudi : 11h – 12h

Vendredi : 10h30 – 12h

Samedi : 10h30 – 12h

02.98.20.92.38

bibliotheque-plouneventer@laposte.net

Etat Civil

Naissances :

Maxym BOURGINE, Kéramoal, le 2 novembre.

Faustin SIMONNOT, Inizibian, le 4 décembre.

Candice LE SAOUT, 6 rue Antoine de St Exupéry, le 12 décembre.

Décès :

Jean-Dominique LAMBRUSCHINI, Kergoff Bihan, le 27 novembre.

Annick APPERE, 2 rue des Primevères, le 11 décembre.

Publication de mariage :

APPERE Nathalie, assistante maternelle, domiciliée 30 rue de Kerjean à Plouneventer.

LAURENT Mikaël, menuisier, 30 rue de Kerjean à Plouneventer.

Urbanisme

Permis de construire accordés :

RIOU Jean-Jacques, **démolition d'une porcherie**, construction d'un bâtiment post-sevrage, Kerjégou.

Non opposition à déclaration préalable :

TRUYENS Franck, **extension habitation et garage**, 5 impasse Emile Zola.

Communiqué de la société de chasse

Les nuits du 9 & 10 février, vous pourrez apercevoir des sources lumineuses. Pas d'inquiétude : la société de chasse réalise le comptage des lièvres, sur un parcours défini, de 20h30 à 24h.

CARTES NATIONALES D'IDENTITE

Depuis le 1^{er} Décembre 2016 : la mairie de Plouneventer n'est plus habilitée à recevoir vos demandes de CNI. Il faut impérativement anticiper votre demande de carte nationale d'identité et passeport. Vous devrez vous présenter sur rendez-vous dans une mairie équipée du dispositif spécifique. **ATTENTION** toutes les demandes étant concentrées sur quelques mairies, **le délai d'obtention d'un rendez-vous pour dépôt du dossier et prise des empreintes peut être relativement long**, d'autant plus que pour assurer les autres missions des services accueil mairie, les réceptions de demandes de carte nationale d'identité et de passeport ne sont organisées dans certaines mairies que sur des plages horaires et jours précis. A ce délai, se rajoutera celui du traitement, fabrication et expédition du nouveau titre d'identité. Il convient de préparer son dossier en complétant préalablement le formulaire CERFA. La procédure est disponible en mairie et sur le site de la Mairie www.plouneventer.fr.

LES CONTENEURS D'ORDURES MENAGERES DE LA SALLE

SKLERIJENN

Ils ne sont destinés qu'aux ordures ménagères. Il est interdit d'y déposer tout type de déchets destinés au tri sélectifs.

DIVIGATION DES CHIENS

Faites attentions à vos animaux de compagnie. La divagation des chiens est interdite également en campagne.

ALSH Intercommunal

Plounéventer, St Servais, St Derrien

L'équipe d'animation et le comité de pilotage profite de l'occasion pour revenir sur cette fin d'année mouvementée qui s'achève...

En effet, durant ces derniers mois, beaucoup de changements se sont produits au sein de l'ALSH. La directrice, Michèle ABALAIN, a quitté ses fonctions après treize ans de bons et loyaux services pour un nouveau projet professionnel. Depuis le 1^{er} septembre, cette dernière est remplacée par Emilie Paugam qui est soutenue par Sandie Gelade, Cécile Caroff et Sandra Le Borgne.

Notre équipe s'attèle à des remédiations sur l'élaboration d'un nouveau sens commun pour que l'enfant ait une participation active à ses propres apprentissages. Nous souhaitons mettre « l'enfant », dans son individualité, au cœur de notre projet. Pour nous, l'enfant n'est pas un adulte en miniature, mais bien un adulte en devenir. Il appartient aux acteurs en charge de son éducation de respecter ses besoins physiologiques et psychologiques. L'éducation est un acte volontariste, de ce fait, l'enfant doit être impliqué et s'impliquer dans son éducation afin que les savoirs et les connaissances qui lui sont transmis ne soient pas une finalité mais des outils qui lui permettront de grandir de la manière la plus harmonieuse possible.

De plus, pour qu'un enfant puisse grandir, il a besoin du libre accès aux choses, aux lieux, aux méthodes, aux documents. Il a besoin de voir, de toucher, de manipuler tout ce qu'il entoure dans un lieu qui ne soit pas dépourvu de sens.

L'ALSH s'inscrit pleinement dans cette réflexion globale. Il est pour votre enfant un véritable lieu d'éducation et de socialisation. Nous accompagnons vos enfants dans leurs projets, qu'ils soient individuels ou collectifs, de la manière la plus autonome possible en assurant leurs sécurité morale et physique. Nous avons mis à disposition des enfants les moyens d'effectuer leurs propres démarches. Les enfants de 6/ 12 ans peuvent ainsi choisir leurs activités et pour les 3 /5 ans, nous proposons plusieurs petits ateliers. Nous avons également mis en place des temps de parole afin de répondre au mieux aux attentes de vos enfants (3/5 ans : doudou de parole ; 6/12 ans : quoi de neuf). Nous prônons la démocratie participative. De ce fait, vos enfants s'expriment, donnent leurs opinions et votent le déroulé de leur journée ou vacances mais aussi l'achat de matériel, les sorties et les règles de vie.

A partir du 1^{er} janvier 2017, l'ALSH appliquera de nouveaux tarifs en tenant compte du quotient familial de chaque famille.

	Journée avec repas	Journée sans repas	½ journée avec repas	½ journée sans repas
Tranche 1 : QF < 650 €	7 €	4 €	4 €	2 €
Tranche 2 : QF entre 650 € et 899 €	9.10 €	5.90 €	6.10 €	3.60 €
Tranche 3 : QF entre 900 € et 1200 €	12.20 €	9 €	9.20 €	6 €
Tranche 4 : QF > 1200 ou QF non communiqué ou allocataires MSA	13.20 €	10 €	10.20 €	7 €
Extérieurs si QF > 650 €	15.20 €	12 €	12.20 €	8 €

	Petite sortie (piscine, plage, cinéma,...)	Grosse sortie (Parc d'attraction, sortie équestre, char à voile,...)
Tranche 1 QF < 650 €	12 €	14 €
Tranche 2 QF > ou = 650 €	14.50 €	18 €

Comment payer ?

Vous recevrez une facture du Trésor Public en fin de mois.

Si vous payez par chèque : vous pourrez le faire soit au Trésor Public de Landivisiau, soit dans l'une des 3 mairies ou auprès de la directrice.

Si vous souhaitez payer en espèces, chèques vacances ou ticket CESU, il faudra le faire auprès de la directrice.

L'ALSH intercommunal présente à l'ensemble des familles et leurs enfants une bonne année 2017...

Relais Parents Assistantes Maternelles

5 Rue des Capucins -29400 Landivisiau : 02.98.24.97.15 / rpam.paysdelandivisiau@gmail.com

Permanences en mairie, de 9h à 12h, le **jeudi 19 janvier**.

Temps d'éveil (sur inscription) Espace Sklerijenn : **jeudi 5** (éveil au mouvement et au jeu) et **jeudi 26** (temps d'éveil).

Permanences à Landivisiau

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
9h/12h30 13h/18h	9h/12h30 13h/17h	9h/12h30 13h/18h	9h/12h30 13h/19h45	9h/17h

Permanences Habitat

Dans les locaux de la Communauté de communes de Landivisiau, Zone de Kerven

OPAH : 1^{er} et 3^{ème} mercredis du mois : **Mercredis 4 et 18 janvier de 10h30 à 12h**

ADIL : **Mardis 10 et 24 janvier de 9h à 12h**

Pour un projet d'accession à la propriété, prendre un rendez-vous préalable au : 02.98.53.23.24 / 02.98.46.37.38

Permanences HEOL (Conseil technique sur les économies d'énergie) - **Mardi 17 de 9h à 12h**

Renseignements : 0 805 203 205 - contact@heol-energies.org - www.heol-energies.org – 38 rue du Mur à Morlaix.

Messe de janvier

Dimanche 1er :

10h30 à Bodilis

Samedi 7 :

18h à St Derrien

Dimanche 15 :

10h30 à Plounéventer

Samedi 21 :

18h à St Servais

Samedi 28 :

18h à Plounéventer

Baptêmes :

Marie Michelle ILY

02.98.20.88.16

Mariages :

Marie-Françoise CARIOU

02.98.20.83.12

Obsèques :

Jean-Paul ABHERVE-GUEGUEN

02.98.20.86.58/06.79.64.04.23

RECENSEMENT

Le recensement se déroulera à Plounéventer du 19 janvier au 18 février 2017.

Le recensement de la population permet de connaître le nombre de personnes vivant dans chaque commune. De ces chiffres découlent la participation de l'Etat au budget des communes, le nombre de conseillers municipaux ou le nombre de pharmacie. Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer des moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance de la population. Le recensement permet ainsi d'ajuster l'action publique aux besoins des populations.

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présentera chez vous. Il s'agira soit de Laurence RIOU, Isabelle BERTIN, Marie-Pierre COAT ou Virginie ROUDAUT. Il vous remettra vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous ne le pouvez pas, les questionnaires papier à remplir qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 9 DECEMBRE 2016

Absents excusés : Thierry TREGUER, pouvoir à Philippe HERAUD,
Maire Hélène QUEGUINER, pouvoir à François HABASQUE
Romain RIOU, pouvoir à Eric LE NY

Secrétaire de séance : Mickaël BEAUGENDRE

FINANCES

Une décision modificative est prise à l'unanimité sur le budget commune pour un montant de 15 880 € en investissement (financement de travaux de voirie réalisés par les services techniques). En fonctionnement, une décision modificative d'un montant de 25 675 € est prise pour financer des charges à caractère général (remplacement de personnel, frais de nettoyage de locaux).

LOTISSEMENT MESGLOAGUEN

Le plan définitif de 61 lots est présenté à l'assemblée. L'Architecte des Bâtiments de France a été consulté. Il demande de garder les talus communaux pour éviter l'abattage des arbres. Un chemin piétonnier est prévu au centre du lotissement. Le sentier permettra le cheminement sécurisé des piétons jusqu'au bourg. Les placettes seront aménagées.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le plan présenté.

TRAVAUX A LA MAIRIE

Les travaux se poursuivent. La réception de chantier est prévue le 19 décembre. Après deux jours de ménage et un jour de déménagement, les nouveaux locaux seront opérationnels le 23 décembre.

TRAVAUX A L'EGLISE

Les Alpinistes Brestois ont terminé le rejointoiement du clocher.

Concernant la rénovation des vitraux, la Fondation du Patrimoine sera relancée en 2017.

PROJET DE SALLE MULTI GENERATIONNELLE

La commission s'est réunie le 21 novembre pour réfléchir au projet et lancer la consultation d'architecture. Le projet retenu comporterait un espace de 200 m² pour recevoir l'ALSH et un espace de 400 m² en tout, regroupant une autre salle et les parties « techniques » (restauration, sanitaires ...). La salle consacrée à l'accueil des enfants tiendra compte de la surface imposée par la PMI pour la fréquentation de l'ALSH (80 enfants)

Demandes de subventions : le projet a été inscrit au contrat de ruralité. La commission propose de présenter ce projet en priorité à la demande de subvention DETR.

Accord du conseil pour lancer l'avis d'appel public à la concurrence pour la maîtrise d'œuvre de la salle et présenter ce projet en priorité à la demande de subvention DETR.

COMMISSION VOIRIE

La commission s'est rendue à Coat Lez pour des réclamations concernant l'évacuation des eaux pluviales.

Des travaux de réfection du parking sont en cours devant les maisons de Keranna.

L'aire de déchets verts est ouverte au pont bascule depuis le 1er décembre.

COMMISSION ENFANCE

Point ALSH : prochain comité de pilotage le 14 décembre pour faire un point financier.

COMMISSION SOCIALE

Résultats du théâtre : 1179 entrées cette année.

Marie-France Cann remercie tous les bénévoles qui ont participé à l'organisation.

ASSAINISSEMENT

La commission s'est réunie le 8 décembre pour étudier la proposition d'avenant au contrat d'affermage.

L'exploitation du service d'assainissement collectif a été confiée à la société Lyonnaise des Eaux par un contrat d'affermage ayant pris effet au 1er juillet 2011 pour une durée de 8 ans et 6 mois.

SUEZ Eau France a transmis un projet d'avenant au contrat pour y intégrer les charges supplémentaires liées aux modifications réglementaires et aux ouvrages d'exploitation.

Après négociations, la première proposition du fermier de 39 208 € est abaissée à 37 263 €. La hausse des tarifs de Suez implique pour le consommateur une augmentation annuelle de 12 € pour 70 m³ consommés ou de 18 € pour 120 m³.

Travaux 2017 : La bonne situation financière du service permet d'envisager des travaux d'extension de réseau en 2017. Ces travaux pourraient être financés à 55% par l'Agence de l'Eau et par le Conseil Départemental.

INFORMATIONS DIVERSES

Les travaux dans les logements d'Habitat 29 ont démarré pour une durée de 12 semaines.

DATE A RETENIR : 6 janvier, cérémonie des vœux du maire et du conseil municipal.

ENTREE EN VIGUEUR DE LA LOI LABBE : VERS L'ABANDON DES PESTICIDES SUR LES ESPACES PUBLICS

La Loi Labbé, qui interdit aux collectivités (communes, communautés de communes, services de l'Etat, etc.) d'utiliser des produits phytosanitaires – désherbants notamment – pour l'entretien des espaces verts, voiries, forêts et promenades accessibles ou ouverts au public, est entrera en vigueur le 1er janvier 2017.

A l'exception de quelques produits non nocifs ni toxiques pour la santé et l'environnement¹ qui restent autorisés, l'entretien de ces espaces se fera par des techniques alternatives de désherbage :

Débroussailluse ou rotofil

Rabot ou herse de désherbage sur porte-outils ou microtracteur

Brosses de désherbage (métalliques) sur porte-outils ou microtracteurs

Désherbeur thermique à flamme ou infrarouge

Désherbeur vapeur ou à eau chaude

Binette, rabot, sarclette

Paillage des parterres et plantations de vivaces et couvre-sol

Ainsi, de plus en plus d'herbes sauvages – dont la pousse ne sera plus éradiquée mais contrôlée – seront présentes dans les rues et certaines plantes spontanées participeront à l'embellissement de la commune par leur fleurissement varié.

Cette loi concerne aussi les particuliers :

Le 1er janvier 2017, la vente des produits phytosanitaires sera interdite en libre-service aux jardiniers amateurs

A partir du 1er janvier 2019, ils ne pourront utiliser ni détenir de produits phytosanitaires pour entretenir leurs allées, cours, jardins, potagers, terrasses, etc.

Des techniques alternatives au désherbage chimique existent, également, pour l'entretien des jardins :

Eau bouillante ou désherbeur thermique à flamme sur les joints des pavés

Couteau à désherber dans les graviers, pelouses, parterres

Rotofil, débroussailluse ou tondeuse sur les allées pour limiter la pousse des herbes

Paillage des parterres, après avoir préparé la terre et fait les plantations, pour recouvrir la terre et éviter la pousse des herbes indésirables : écorce de pin, paille de lin, causses de sarrasin, feuilles mortes, tontes sèches de pelouse, etc.

Pour faciliter l'entretien des parterres, des plantes vivaces et couvre-sol peuvent être préférées aux plantes annuelles

Pièges à limaces dans les potagers (bière, cendre, etc.)

Pour en savoir plus : www.jardinaunaturel.org ; rubrique « Jardiner au naturel »

ATTRIBUTION DE L'AIDE POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE PAR LE CCAS DE PLOUNEVENTER

Pour bénéficier d'une aide en matière de transport scolaire (31€/enfant) qui sera versé en septembre 2017, l'élève doit remplir les conditions suivantes :

Si demi-pensionnaire ou externe :

- Utiliser un service de transport matin et soir au moins 4 fois par semaine.
(4 trajets = 4 aller simple ou 2 aller-retour)

Si interne :

- Utiliser un service de transport au moins 2 fois par semaine.
(2 trajets = 2 aller simple ou 1 aller-retour)
- Etre domicilié à Plouneventer.
- Etre scolarisé au collège ou au lycée (collégiens, lycéens ou étudiants scolarisés en BTS par exemple à Lesneven, Landerneau ou Landivisiau)
- Un justificatif de transport et la facture acquittée.

Plafond de ressources à respecter : Revenu fiscal de Référence (RFR) de l'année 2015 pour 2016, décrit dans le tableau ci-contre.

Nombre d'enfants à charges	1	2	3	4 & plus
RFR	24 504 €	30 156 €	35 808 €	+ 5 632€/enfant en plus

L'ensemble de ces documents, accompagné d'un RIB, est à déposer en Mairie.

Vie associative et sportive

LE CHANT DES SYLLABES

L'équipe de la bibliothèque vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.
La bibliothèque est ouverte à tous, n'hésitez pas à venir nous rendre visite aux heures d'ouvertures.
Les permanences ne seront pas assurées le 24 et 31 décembre.

CLUB DE VOLLEY

Le club de volley organise une vente de tartiflettes à emporter le samedi 4 février à la salle "ty an oll" de 18h00 à 20h00. Cette formule vous est proposée uniquement sur réservation jusqu'au 27/01/2017 auprès de Stéphanie 06.63.53.13.52.

Formule : tartiflette + salade + tarte aux pommes. prix: 10€

Avec votre commande, participez au tirage au sort et gagnez des bouteilles de vin blanc d'Alsace.

Le club vous remercie pour vos commandes. Venez profiter des "happy hours", ouvertes à tous. Venez nombreux!!!

ASSOCIATION DES RIVERAINS

Assemblée générale : elle aura lieu le vendredi 3 février à 18h30 à la salle polyvalente de Saint-Derrien.

Ordre du jour :

- Bilan moral : actions et démarches de l'année 2016 et actions envisagées.
- Présentation du site internet de l'association
- Bilan financier.

Un pot de l'amitié sera servi à l'issue de la réunion.

COMITE DE JUMELAGE - Séjour neige 2017

Il se déroulera du vendredi 10 février au samedi 18 février 2017, le déplacement se fera en car (dans la limite d'un nombre suffisant d'inscrits)

Pour vous inscrire ou toutes informations concernant le séjour veuillez contacter Mme

Roudaut Eliane au : 02.98.20.90.93 , date limite d'inscription le 15 janvier 2017.

Le comité de jumelage s'occupe de l'organisation du voyage. L'hébergement se fait soit chez l'habitant, soit en location : le comité de jumelage ne gère pas la recherche de location

Les personnes qui souhaitent louer doivent se renseigner pour trouver leur propre location.

Office du tourisme Ventron 03 29 24 07 02 Email OT-VENTRON@wanadoo.fr

OXYGENE : Marche, Trail, Footing, Course à pied

Evénements :

Le samedi 07 janvier : à 13 h 30 au terrain de foot, fléchage des parcours de la sortie nature, venez nombreux avec équipements.

Le dimanche 08 janvier : Sortie nature à Plouneventer départ au lieu-dit de Locmélar SARL Roudaut : 25 km à 9h00, 15,5 km à 9h20 et 11,5 km à 9h30 et marche (9 km) à 9h30. Cette manifestation sera suivie pour les membres du club et leur famille d'un bœuf bourguignon à la salle Sklérjenn, veuillez-vous inscrire auprès de Solange LE CŒUR au 02.98.83.73.51, avant le dimanche 1er janvier. Merci d'avance.

SECTION MARCHÉ

Le dimanche 08 janvier : Plouneventer sortie nature, 9 km à 9h30 au lieu-dit de Locmélar.

Le dimanche 15 janvier : Cléder (Interclubs) : 10 km : Rdv à 08h30 à la place de la Liberté.

Le dimanche 22 janvier : Lampaul-Guimiliau (Interclubs) : Rdv à 09h00 à la place de la Liberté.

Tous les départs se font à partir de la place de la Liberté. Tel 06 33 58 62 63.

SECTION TRAIL/COURSE

Inter-clubs, trails et courses.

Le samedi 07 janvier : Le Cloître Saint-Thégonnec (Trail - Entre chien et loup) : 16 km à 18h30 et 8 km à 18h00.

Le dimanche 08 janvier : Plouneventer (Interclubs) : 25 km à 09h00, 15,5 km à 09h20 et 11,5 km à 09h30.

Le dimanche 15 janvier : Cléder (Interclubs) : 17 et 12 km à 09h30.

Le dimanche 22 janvier : Lampaul-Guimiliau (Interclubs) : 16 et 12 km à 09h30.

Guissény (Les foulées de la baie) : 10,1 km à 10h00.

Le dimanche 29 janvier : Landivisiau (Interclubs) : 16 et 10 km à 09h30

A noter dans vos agendas

✦ Vœux de la municipalité à toute la population

Vendredi 6, à 19h, organisé par la municipalité, à l'Espace Sklerijenn.

✦ Sortie nature

Dimanche 8, à 9h30 au lieu-dit de Locmélar, organisée par Oxygène.

✦ Loto

Vendredi 13, organisé par la Boule Plouventérienne, à l'espace Sklerijenn.

✦ Pot du nouvel an

Dimanche 15, organisé par le comité des fêtes à 11h, à la salle Ty-an-Oll.

✦ Loto

Dimanche 22, organisé par le vélo sport, à l'espace Sklerijenn.



Les P'tites Annonces

EMPLOI

- **Assistante maternelle**, dispose d'une place pour janvier 2017 ☎ 02.98.20.89.20

- **Assistante maternelle**, dispose d'une place début janvier, maison plein pieds avec jardin clos, 5 chambres, chauffage au sol, non-fumeur et salle de jeux. ☎ 07.64.14.87.43

- **Assistante maternelle**, agréée dispose d'une place. Maison avec jardin clos, proche de l'école. Non fumeuse

☎ Tél : 02.98.43.95.37 / 06.77.52.08.53

Pour le prochain bulletin...

Les annonces sont à déposer à la Mairie ou à transmettre par e-mail : bulletin-ploun@orange.fr pour le **samedi 21 janvier**.

Indiquez votre nom sur votre annonce (celui-ci ne sera pas reporté sur le bulletin).

Pour les articles déposés après les délais, la parution ne peut pas être garantie



